

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Commune de FOURNEAUX</p>	<p>SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025</p> <p><i>L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA.</i></p> <p><i>Absentes excusées : Mélanie BIBOLLET.</i></p> <p><i>Procurations : Patou ROBIN à Maryvonne ROBIN Kelly BERTRAND à Samuel FADDA Aurélié FERREIRA à Dominique GALERNE.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Gilles FAVRE.</i></p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice : 13</i></p> <p><i>Présents : 09</i></p> <p><i>Votants : 12</i></p> <p><i>Quorum : atteint</i></p>	
<p><i>Date de la convocation : 08/12/2025</i></p>	

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I - AFFAIRES GÉNÉRALES

Adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion

Le Conseil Municipal est informé de l'obligation, à compter du 1er janvier 2026, pour les employeurs publics de participer financièrement à la protection sociale complémentaire « Santé » de leurs agents. Dans ce cadre, le Centre de gestion de la Savoie (CdG73) a conclu, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, une convention de participation avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Relyens SPS, pour la période 2026-2031.

La Commune décide d'adhérer à cette convention de participation, permettant aux agents d'accéder à des garanties de couverture santé à des conditions tarifaires avantageuses. Trois niveaux de garanties sont proposés. L'adhésion des agents demeure facultative ; toutefois, seuls les agents adhérant au contrat proposé dans le cadre de la convention pourront bénéficier de la participation financière de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion à intervenir avec le CdG73 et fixe le montant de la participation financière de la commune à 20€ par mois et par agent, assortie d'une participation complémentaire de 10€ par mois par enfant couvert et de 10€ par mois en cas d'adhésion avec le conjoint (marié/pacsé/concubin). Cette participation est versée directement aux agents concernés.

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73), adoptée par le comité syndical le 5 novembre 2025, permettant notamment l'élargissement de ses compétences et l'intégration des EPCI. Les statuts modifiés entreront en vigueur après publication de l'arrêté préfectoral.

Aide aux ravalements des façades

Le Conseil Municipal attribue à Monsieur Samuel FADDA une subvention de 1 820 € pour le ravalement de la façade de l'immeuble situé 27 avenue de la Liberté, conformément à la délibération du 2 mai 2002. L'intéressé ne prend pas part au vote. La dépense sera imputée au budget 2026.

II - ÉCOLE

Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour la rentrée scolaire 2026 l'organisation du temps scolaire sur quatre jours, mise en place à compter de septembre 2017 et renouvelée en 2020 puis en 2023, conformément à l'arrêté du Directeur académique de la Savoie.

Les horaires sont fixés comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Approbation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école de Fourneaux, mis en conformité avec la circulaire interministérielle du 8 juin 2023.

III - TARIFS EAU ET SERVICES COMMUNAUX

Tarifs des services communaux pour l'année 2026

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif des divers services communaux pour 2026, à savoir :

- . Location de salles communales
- . Concessions au cimetière
- . Location d'engin et matériel
- . Mise à disposition de personnel communal
- . Fournitures scolaires
- . Occupation du domaine public par un commerce ambulancier
(Voir détail en annexe).

Redevance de consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable – Année 2026

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 0,05 € HT/m³ la contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, applicable à compter du 1er janvier 2026. Cette contre-valeur correspond au tarif de base de 0,06 € HT/m³ fixé par l'Agence de l'eau RMC, multiplié par le coefficient de modulation de 0,8 pour l'année 2026 ($0,06 \times 0,8 = 0,048$ arrondi à 0,05).

Tarifs du service de l'eau potable – Année 2026

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs hors TVA pour l'année 2026 de la manière suivante :

DISTRIBUTION DE L'EAU :

- Part fixe :	Abonnement annuel eau potable :	36,00 € H.T
	Abonnement annuel eau d'arrosage :	45,00 € H.T
- Part proportionnelle :	Eau, le m ³ :	0,90 € H.T
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau), le m ³ :	0,10 € H.T

ORGANISMES PUBLICS :

- Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau :		
	Redevance pour consommation d'eau :	0,39 € H.T
	Redevance pour performance des réseaux d'eau potable :	0,05 € H.T

IV- QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

Madame Aurélie FERREIRA, absente lors de la séance, a fait part par courrier électronique de son questionnement concernant la période tendue en termes d'arrêts maladie au sein des services techniques. Monsieur le Maire indique que le recrutement d'un remplaçant s'avère complexe et que la situation fait actuellement l'objet d'une réflexion. Dans l'attente, seuls les travaux urgents seront réalisés et le recours à des maîtres d'œuvre sera envisagé.

De plus, il est prévu le recrutement, dès le printemps, d'un agent saisonnier présentant des compétences précises.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la parution au Journal officiel du 11 novembre 2025 de la nomination de Monsieur Joseph Michel au grade de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Au nom du Conseil Municipal, il lui adresse ses plus vives félicitations. La remise de la décoration aura lieu début janvier, dans les locaux de l'hôpital de Modane.

Maryvonne ROBIN fait le bilan des recettes du Téléthon 2025 :

Les biscuits sablés, cartes et bougeoirs confectionnés par les enfants de l'école de Fourneaux ont permis de récolter 319€.

Le repas organisé à la salle des fêtes a rapporté 2 416.20€, il a connu un vif succès avec la vente de 130 repas !

L'ensemble du Conseil Municipal remercie la boucherie Rittaud qui a préparé et gracieusement offert le plat, le groupe vocal « Les Pierres Qui Roulent » pour les chants, l'ensemble des percussions de l'Etablissement d'Enseignement Artistique Haute Maurienne Vanoise, la compagnie les roses du désert pour les danses, la boulangerie HOUIN pour le pain, Intermarché Fourneaux et la cave du Charmaix pour leur participation.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette belle soirée.

Suite à la réception d'un courriel de la part du Rucher des Allobroges, section de Modane, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'acquisition de pièges à frelons asiatiques, le Conseil Municipal a décidé que la Commune procéderait directement à l'achat de ces pièges.

Ceux-ci seront ensuite distribués aux propriétaires de ruches situées sur la Commune de Fourneaux dès réception.

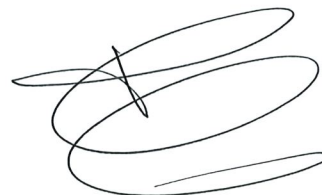
Dominique Galerne rappelle que la loi d'orientation des mobilités (LOM) impose la suppression du stationnement motorisé dans les cinq mètres en amont des passages piétons. Cette obligation, à mettre en œuvre par les collectivités avant le 31 décembre 2026, entraînera la suppression de plusieurs places de stationnement. Il est précisé que cette mesure répond directement aux dangers évoqués lors du dernier Conseil Municipal concernant la sécurité des passages piétons situés dans la rue principale de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55
Fait à FOURNEAUX, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,
Gilles FAVRE



Le Maire,
François CHEMIN



TARIFS COMMUNAUX 2026

I – Location des salles communales :

Salle des Fêtes	
<i>Administrations</i>	140,00 €
<i>Entreprises privées</i>	350,00 €
<i>Associations :</i>	
Bals publics	470,00 €
Manifestations payantes (Soirées dansantes privées, lotos..)	100,00 €
Manifestations gratuites, repas membres	Gratuit
<i>Commerces : vente-braderie*</i>	160,00 €
<i>Particuliers Canton de Modane :</i>	
Apéritif	110,00 €
Repas 1 jour**	220,00 €
Repas week-end	300,00 €
Supplément pour chauffage (par jour)	55,00 €
Caution	250,00 €
Retenue pour non-nettoyage	100,00 €

* Réservé au Groupement des Professionnels du Canton de Modane et aux commerçants de Modane-Fourneaux.

Salles de réunions (Les Gentianes, Marcel Bouvier)	
Occupation privée occasionnelle	35,00 €
Occupation privée régulière	110,00 €/mois
Occupation commerciale	Non autorisée
Associations Loi 1901	Gratuit
Mini-Gymnase	
<i>Activités à but lucratif :</i>	
1 jour par semaine	80,00 €/mois
2 jours et plus par semaine	130,00 €/mois
Occasionnel	35,00 €
<i>Activités à but non lucratif</i>	Gratuit
Chalet des Boules (du 15 avril au 15 octobre, de 9h à 22h)	
1 journée	35,00 €
Week-end (locaux libérés de 22h à 9h)	50,00 €
Caution nettoyage	100,00 €
Association Loi 1901	Gratuit

II – Concessions au cimetière :

Le m ² - 15 ans	50,00 €
Le m ² - 30 ans	100,00 €
Columbarium 15 ans	400,00 €
Columbarium 30 ans	800,00 €

III – Locations d'engins avec chauffeur :

Chargeur et Holder déneigement	110,00 €/H
Holder hors déneigement	85,00 €/H

IV – Mise à disposition d'un agent communal

Agent des services techniques	50,00 €/H
-------------------------------	-----------

V – Attributions annuelles :

Fournitures scolaires – Forfait annuel	5.500,00 €
Bibliothèque municipale	800,00 €
Bibliothèque école (BCD)	500,00 €

VI – Occupation du domaine public par un commerce ambulancier

Forfait annuel	15,00 €
----------------	---------